

# **DROITS INTELLECTUELS : CONTENTIEUX DE LA VALIDITÉ ET DE LA CONTREFAÇON**

André DECOURRIÈRE

*Avocat*

*Postface rédigée par Madame*

**Dominique KAESMACHER**

*Présidente du Groupe belge de l'AIPPI*

 Wolters Kluwer

### *Comité de rédaction de la collection*

Pierre VANDERNOOT, Directeur de la collection, Président de chambre au Conseil d'État, Maître de conférences à l'U.L.B.

Marie Amélie DELVAUX, Avocat au Barreau de Namur, Maître de conférences à l'Université de Namur, Chargée de cours à l'Université Saint-Louis de Bruxelles.

Isabelle FERRANT, Avocat au Barreau de Bruxelles, associée du bureau d'avocats SYBARIUS.  
Oliviers MICHIELS, Conseiller à la Cour d'appel de Liège, Chargé de cours à la Faculté de Droit de l'U.L.g.

---

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2020 Wolters Kluwer Belgium SA  
Zénobe Gramme (bâtiment G)  
Square des Conduites d'Eau 9-10  
4031 Liège

**Service clientèle et adresse de correspondance :**

Motstraat 30  
2800 Malines  
Tél. : 015 78 76 00  
client.BE@wolterskluwer.com  
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2020/2664/327  
ISBN 978-94-03-01702-0  
BP/PRAT-BI20083

# TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
<b>PREMIÈRE PARTIE : LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b> .....	15
<b>TITRE I<sup>ER</sup>. GÉNÉRALITÉS</b> .....	17
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . LES SIGNES, CRÉATIONS ET INVENTIONS PROTÉGÉS .....	17
CHAPITRE II. LA CONTREFAÇON ET LA PIRATERIE .....	20
CHAPITRE III. LES INSTRUMENTS DE PROTECTION DES DPI ET DE LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON .....	23
Section 1 <sup>re</sup> . Aux niveaux international et européen .....	23
Section 2. Au niveau belge .....	26
§ 1 <sup>er</sup> . Le volet pénal .....	26
§ 2. Le volet civil et judiciaire .....	28
A. La transposition de la directive .....	29
B. Une plus grande centralisation des tribunaux compétents .....	30
C. La suppression de l'interdiction de cumuler l'action en cessation en matière commerciale avec l'action relative aux atteintes aux droits de propriété intellectuelle .....	30
§ 3. La codification nouvelle .....	31
CHAPITRE IV. OFFICES ET BUREAUX CHARGÉS DE LA PROTECTION DES DPI .....	36
Section 1 <sup>re</sup> . Au niveau belge .....	36
Section 2. Au niveau Benelux .....	37
Section 3. Au niveau européen .....	37
Section 4. Au niveau international .....	39

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE V.	LE RÔLE DES INTERMÉDIAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LES ATTEINTES AUX DPI . . . . .	41
CHAPITRE VI.	LA PROTECTION DES SECRETS D’AFFAIRES . . . . .	63
<b>TITRE II. LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE . . .</b>		<b>69</b>
CHAPITRE I <sup>ER</sup> .	LES BREVETS D’INVENTION . . . . .	69
Section 1 <sup>re</sup> .	L’objet de la protection . . . . .	69
Section 2.	La législation nationale (livre XI, titre 1 <sup>er</sup> , CDE) . . . . .	74
§ 1 <sup>er</sup> .	Dispositions générales relatives au brevet d’invention . . . . .	74
§ 2.	Du droit d’obtenir un brevet d’invention . . . . .	75
§ 3.	De la délivrance du brevet d’invention . . . . .	79
§ 4.	Des droits et obligations attachés au brevet d’invention et à la demande de brevet d’invention . . . . .	80
§ 5.	Du brevet d’invention et de la demande de brevet d’invention comme objets de propriété (art. XI.49 à XI.54) . . . . .	88
§ 6.	Nullité, renonciation et révocation du brevet d’invention (art. XI.55 à XI.59) . . . . .	90
§ 7.	De la protection des droits conférés par le brevet d’invention – L’action en contrefaçon . . . . .	92
§ 8.	Brevets européens (chapitre 5 du titre relatif aux brevets – art. XI.82 à XI.89 CDE) . . . . .	94
§ 9.	Demandes internationales (Chapitre 6 du titre relatif aux brevets) . . . . .	96
Section 3.	La Convention sur le brevet européen (CBE) . . . . .	96
§ 1 <sup>er</sup> .	La brevetabilité . . . . .	96
§ 2.	Exceptions à la brevetabilité . . . . .	99
§ 3.	Le dépôt et l’enregistrement du brevet . . . . .	106
§ 4.	Les directives en matière de brevetabilité . . . . .	108
§ 5.	Procédure d’opposition (art. 99 à 105) . . . . .	110
§ 6.	Procédure de recours (art. 106 à 112) . . . . .	114
§ 7.	La nullité . . . . .	115
§ 8.	Le brevet unitaire . . . . .	117
Section 4.	Recours et sanctions . . . . .	119
CHAPITRE II.	LES CERTIFICATS COMPLÉMENTAIRES DE PROTECTION . . . . .	121
Section 1 <sup>re</sup> .	L’objet de la protection . . . . .	121

Section 2.	Délivrance et prorogation du certificat (chap. 1 <sup>er</sup> du titre 2 du livre XI CDE) . . . . .	125
Section 3.	Étendue de la protection . . . . .	127
Section 4.	Aperçu de jurisprudence sur les conditions d'obtention du certificat . . . . .	128
Section 5.	Recours et sanctions . . . . .	138
CHAPITRE III.	LE DROIT D'OBTENTEUR . . . . .	140
Section 1 <sup>re</sup> .	Objet de la protection . . . . .	140
Section 2.	Conditions régissant l'octroi du droit d'obteneur (chap. 1 <sup>er</sup> , section 1 <sup>re</sup> , titre 3 du livre XI CDE – art. XI.104 à XI.110) . . . . .	142
Section 3.	Examen par l'Office et recours . . . . .	145
Section 4.	Effets du droit d'obteneur . . . . .	146
Section 5.	Durée du droit d'obteneur . . . . .	148
Section 6.	Nullité . . . . .	148
Section 7.	Contrefaçon . . . . .	150
Section 8.	Prescription . . . . .	155
Section 9.	Recours et sanctions . . . . .	156
CHAPITRE IV.	LES MARQUES . . . . .	158
Section 1 <sup>re</sup> .	Sources légales et conventionnelles . . . . .	158
Section 2.	L'objet de la protection . . . . .	160
Section 3.	Les marques Benelux . . . . .	166
§ 1 <sup>er</sup> .	Signes susceptibles de constituer une marque Benelux (art. 2.1) . . . . .	167
§ 2.	Acquisition du droit (art. 2.2) . . . . .	167
§ 3.	Procédure de dépôt et nouvelles dispositions en matière de refus . . . . .	168
§ 4.	Durée et renouvellement de l'enregistrement (art. 2.9) . . . . .	172
§ 5.	Motifs de refus . . . . .	173
§ 6.	Opposition . . . . .	177
§ 7.	Les droits du titulaire . . . . .	179
§ 8.	Réparation et demandes additionnelles . . . . .	184
§ 9.	Restrictions au droit exclusif . . . . .	185
§ 10.	Extinction du droit . . . . .	188
§ 11.	Nullité de l'enregistrement d'une marque . . . . .	191
§ 12.	Autres dispositions . . . . .	192
§ 13.	Compétence de la Cour de justice Benelux pour les appels des décisions de l'OBPI à partir du 1 <sup>er</sup> juin 2018 . . . . .	192

Section 4. Les marques de l'Union européenne . . . . .	195
§ 1 <sup>er</sup> . La réforme du droit des marques dans l'Union européenne . . . . .	195
§ 2. Champ d'application . . . . .	197
§ 3. Entrée en vigueur . . . . .	199
§ 4. Les signes susceptibles de constituer une marque . . . . .	200
§ 5. Catégories particulières de marques . . . . .	204
§ 6. Les motifs absolus et les motifs relatifs de refus ou de nullité . . . . .	207
A. Examen par l'Office . . . . .	207
B. Les motifs absolus de refus . . . . .	209
C. Les motifs absolus de nullité . . . . .	216
D. Les motifs relatifs de refus . . . . .	219
E. Les motifs relatifs de nullité . . . . .	221
F. Aperçu de jurisprudence . . . . .	222
1. Les étapes de la procédure d'examen et les recours éventuels . . . . .	222
2. Signes non conformes à l'article 4 . . . . .	237
3. Signes non distinctifs (art. 7.1.b RMUE ; art. 4.1.b directive 2015/2436 (ex. art. 3.1.b directive 2008/95/CE)) . . . . .	239
4. Caractère distinctif reconnu . . . . .	254
5. Caractère descriptif (art. 7.1.c)) . . . . .	260
6. Caractère non descriptif . . . . .	271
7. Formes refusées (art. 7.1.e)) . . . . .	276
8. Signes contraires à l'ordre public (art. 7.1.f)) . . . . .	292
9. Signes de caractère trompeur (art. 7.1.g)) . . . . .	295
10. Signes en conflit avec des appellations d'origine et des indications géographiques (art. 7.1.j)) . . . . .	298
11. Caractère distinctif acquis par l'usage (art. 7.3, et 52.2) . . . . .	298
12. Risque de confusion (motif relatif de refus ou d'invalidité prévu par les art. 8.1.b. et 60.1. du RMUE) . . . . .	304
13. Refus d'enregistrement ou nullité en raison d'une marque non enregistrée ou d'un autre signe utilisé dans la vie des affaires (art. 8.4 et art. 53.1.c), remplacé par art. 60.1.c) du RMUE) . . . . .	330
14. Marque renommée (art. 8, § 5, RMUE) . . . . .	332
§ 7. Le droit exclusif conféré par la marque de l'Union européenne (art. 9) . . . . .	349
§ 8. Les causes de déchéance . . . . .	354
A. Législation . . . . .	354

B.	La déchéance en raison de l'absence d'un usage sérieux . . . . .	354
C.	La déchéance de la marque devenue une désignation usuelle . . . . .	361
§ 9.	Le dépôt de mauvaise foi : cause de nullité absolue (art. 59, 1, b), ex. 52, 1, b)) . . . . .	363
A.	Principes . . . . .	363
B.	Applications . . . . .	364
§ 10.	Autres dispositions . . . . .	368
§ 11.	La règle de l'épuisement du droit et la question du reconditionnement des médicaments dans le commerce intracommunautaire . . . . .	369
§ 12.	Droit de marque et liberté du commerce . . . . .	375
§ 13.	Les recours administratifs et les actions en justice . . . . .	381
A.	Synthèse des recours administratifs et judiciaires . . . . .	381
B.	Application complémentaire du droit national en matière de contrefaçon . . . . .	381
C.	Compétence et procédure concernant les actions en justice relatives aux marques de l'Union européenne (chapitre X du règlement 2017/1001) . . . . .	382
D.	La transposition en droit interne . . . . .	386
§ 14.	La preuve dans le contentieux en droit des marques . . . . .	386
Section 5.	La contrefaçon . . . . .	391
§ 1 <sup>er</sup> .	Les actes que le titulaire du droit peut faire interdire . . . . .	391
§ 2.	Les actions et les sanctions . . . . .	394
CHAPITRE V.	LES DESSINS OU MODÈLES . . . . .	397
Section 1 <sup>re</sup> .	L'objet de la protection . . . . .	397
Section 2.	Conditions de protection . . . . .	400
§ 1 <sup>er</sup> .	Nouveauté et caractère individuel . . . . .	400
§ 2.	L'enregistrement . . . . .	420
Section 3.	Les droits du titulaire . . . . .	425
Section 4.	Actions en revendication ou en nullité de l'enregistrement . . . . .	433
Section 5.	La contrefaçon . . . . .	435
Section 6.	Règles de compétence . . . . .	439
Section 7.	Sanctions . . . . .	441
CHAPITRE VI.	LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS . . . . .	443
Section 1 <sup>re</sup> .	Introduction . . . . .	443
Section 2.	Le droit d'auteur . . . . .	458
§ 1 <sup>er</sup> .	L'objet de la protection . . . . .	458

TABLE DES MATIÈRES

§ 2.	Droits patrimoniaux et droits moraux . . . . .	473
A.	Le droit de reproduction . . . . .	477
B.	Le droit de communication . . . . .	483
1.	Le cadre juridique. . . . .	483
2.	La notion de communication au public. . . . .	486
3.	La technique de l'injection directe . . . . .	508
§ 3.	Les exceptions au droit d'auteur . . . . .	515
§ 4.	Droit d'auteur, liberté d'expression et conflit de valeurs . . . . .	520
§ 5.	Les contrats . . . . .	528
Section 3.	Les droits voisins . . . . .	528
§ 1 <sup>er</sup> .	L'objet de la protection . . . . .	528
§ 2.	La législation (chapitre 3 du titre 5 CDE) . . . . .	529
§ 3.	Les artistes-interprètes et exécutants . . . . .	529
Section 4.	Autres dispositions du titre 5 en matière de droit d'auteur et de droits voisins . . . . .	532
Section 5.	Recours et sanctions . . . . .	534
§ 1 <sup>er</sup> .	Aspects civils . . . . .	534
§ 2.	Aspects pénaux (les délits prévus par les articles XI.291 à XI.293 CDE) . . . . .	534
CHAPITRE VII.	LES PROGRAMMES D'ORDINATEUR (TITRE 6 DU LIVRE XI CDE) . . . . .	537
Section 1 <sup>re</sup> .	Notion et objet de la protection. . . . .	537
Section 2.	Droits protégés . . . . .	538
Section 3.	La sanction des atteintes . . . . .	543
CHAPITRE VIII.	LES BASES DE DONNÉES. . . . .	545
Section 1 <sup>re</sup> .	Notion et champ d'application . . . . .	545
Section 2.	Droits du producteur d'une base de données. . . . .	550
Section 3.	Autres dispositions . . . . .	552
Section 4.	Sanctions. . . . .	552
CHAPITRE IX.	TOPOGRAPHIE DES PRODUITS SEMI-CONDUCTEURS (TITRE 8 DU LIVRE XI CDE) . . . . .	554
<b>DEUXIÈME PARTIE : RECOURS ET SANCTIONS . . . . .</b>		<b>555</b>
INTRODUCTION . . . . .		557



<b>TITRE I<sup>ER</sup>. LE CADRE JURIDIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE</b> .....	559
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . GÉNÉRALITÉS .....	559
CHAPITRE 2. LA DIRECTIVE 2004/48, DITE « RESPECT DES DROITS » .....	564
Section 1 <sup>re</sup> . Introduction .....	564
Section 2. Les personnes ayant qualité pour demander l'application des mesures, procédures et réparations (art. 4 de la directive 2004/48) .....	567
Section 3. La production d'éléments de preuve qui sont sous le contrôle de la partie adverse (art. 6 et 7 de la directive 2004/48) ...	569
Section 4. Le droit d'information (art. 8 de la directive 2004/48) ...	570
Section 5. Mesures provisoires et conservatoires (art. 9 de la directive 2004/48) .....	575
Section 6. Mesures correctives (art. 10 de la directive 2004/48) .....	579
Section 7. Injonctions (art. 11 de la directive 2004/48) .....	579
Section 8. Réparation du préjudice (art. 13 de la directive 2004/48) ..	584
Section 9. Les frais de justice (art. 14 de la directive 2004/48) .....	591
<b>TITRE II. RÈGLES DE COMPÉTENCE</b> .....	<b>595</b>
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . CADRE GÉNÉRAL .....	596
CHAPITRE II. LES BREVETS ET LES CCP .....	610
Section 1 <sup>re</sup> . La compétence du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles. ...	610
Section 2. Procédures d'opposition et de nullité en matière de brevet européen .....	611
Section 3. Actions en contrefaçon .....	613
Section 4. Quant au brevet unitaire .....	613
CHAPITRE III. LE DROIT D'OBTENTEUR .....	616
Section 1 <sup>re</sup> . Compétence des tribunaux de l'entreprise établis au siège d'une cour d'appel (art. 574, 16°, et 633 <i>quinquies</i> , § 1 <sup>er</sup> , C. jud.) .....	616
Section 2. Objection à l'octroi du droit d'obtenteur .....	616
Section 3. Procédures de déchéance ou de nullité .....	617
§ 1 <sup>er</sup> . Quant à la nullité .....	617
§ 2. Quant à la déchéance .....	617
Section 4. Contrefaçon et revendication .....	618

CHAPITRE IV.	LES MARQUES .....	620
Section 1 <sup>re</sup> .	Quant au contentieux de l'enregistrement et de la validité de la marque .....	620
Section 2.	Quant au contentieux de la contrefaçon .....	623
CHAPITRE V.	LES DESSINS ET MODÈLES .....	629
Section 1 <sup>re</sup> .	Contentieux de la validité du dépôt ou de l'enregistrement.	629
§ 1 <sup>er</sup> .	Les recours du déposant contre un refus d'enregistrement. ....	629
§ 2.	Les recours des tiers. ....	629
A.	La procédure d'opposition. ....	629
B.	L'action en revendication .....	629
C.	L'action en nullité .....	630
1.	Dessin et modèle communautaire enregistrés .....	630
2.	Dessin et modèle communautaire non enregistrés .....	631
3.	Dessin et modèle BENELUX .....	631
Section 2.	Contentieux de la contrefaçon. ....	632
§ 1 <sup>er</sup> .	La compétence nationale en Belgique (art. 574, 14 <sup>o</sup> , C. jud. et art. 633 <i>quinquies</i> C. jud.) .....	632
§ 2.	Les règles de compétence internationale .....	632
CHAPITRE VI.	LE DROIT D'AUTEUR .....	637
Section 1 <sup>re</sup> .	Règles de compétence de droit interne .....	637
Section 2.	Règles de compétence internationale .....	638
CHAPITRE VII.	LES TOPOGRAPHIES DE PRODUITS SEMI-CONDUCTEURS .....	639
<b>TITRE III. LA SAISIE EN MATIÈRE DE CONTREFAÇON .....</b>		<b>641</b>
CHAPITRE I <sup>ER</sup> .	GÉNÉRALITÉS .....	641
CHAPITRE II.	LÉGISLATION .....	642
Section 1 <sup>re</sup> .	La requête visant à obtenir des mesures de description et d'éventuelles mesures de saisie. ....	642
Section 2.	L'ordonnance et ses suites (recours, opérations de description et éventuellement de saisie) .....	645

CHAPITRE III.	LA PROCÉDURE NOUVELLE INTRODUITE EN 2007	647
CHAPITRE IV.	APERÇU DE JURISPRUDENCE. . . . .	650
<b>TITRE IV. L'ACTION EN RÉFÉRÉ</b>	. . . . .	659
CHAPITRE I <sup>ER</sup> .	LÉGISLATION. . . . .	659
CHAPITRE II.	APERÇU DE JURISPRUDENCE. . . . .	663
<b>TITRE V. L'ACTION EN CESSATION EN CAS D'ATTEINTE À UN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b>	. . . . .	667
CHAPITRE I <sup>ER</sup> .	LÉGISLATION ET RÈGLES GÉNÉRALES. . . . .	667
Section 1 <sup>re</sup> .	L'objet de l'action et le tribunal compétent. . . . .	667
Section 2.	Les personnes habilitées à agir en cessation . . . . .	669
Section 3.	Mesures et sanctions pouvant être ordonnées . . . . .	670
Section 4.	Procédure et limites de la compétence du juge des cessations . . . . .	671
Section 5.	Surséance du jugement au fond du volet pénal en cas d'action en cessation. . . . .	673
CHAPITRE II.	APERÇU DE JURISPRUDENCE. . . . .	675
Section 1 <sup>re</sup> .	En matière d'obtentions végétales. . . . .	675
Section 2.	En matière de marques . . . . .	675
§ 1 <sup>er</sup> .	Atteinte à la marque et infraction aux pratiques honnêtes du marché. . . . .	675
§ 2.	L'atteinte à la marque. . . . .	678
§ 3.	Le caractère descriptif du signe, élisif du droit à la marque . . . . .	681
§ 4.	Le caractère distinctif du signe et la protection de la fonction d'origine de la marque . . . . .	683
§ 5.	La liberté d'expression. . . . .	685
Section 3.	En matière de droit d'auteur . . . . .	686
Section 4.	En matière de contrôle des sociétés de gestion du droit d'auteur et des droits voisins. . . . .	693
Section 5.	En matière de dessins et modèles . . . . .	695

<b>TITRE VI. ASPECTS CIVILS DE LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE</b> .....	699
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . GÉNÉRALITÉS .....	699
CHAPITRE II. LÉGISLATION .....	700
Section 1 <sup>re</sup> . Cessation de l’atteinte et autres mesures .....	700
Section 2. Réparation du préjudice subi du fait de la contrefaçon ....	701
§ 1 <sup>er</sup> . Quant aux droits visés à l’article XI.334 .....	701
§ 2. Quant aux marques protégées par la CBPI .....	702
§ 3. Quant aux marques protégées par le RMUE (codifié) ..	704
§ 4. Quant aux dessins et modèles protégés par la CBPI ...	705
§ 5. Quant aux dessins et modèles communautaires .....	706
CHAPITRE III. APERÇU DE JURISPRUDENCE .....	707
Section 1 <sup>re</sup> . En matière de brevets .....	707
Section 2. En matière de marques .....	711
Section 3. En matière de dessins et modèles .....	714
Section 4. En matière de droit d’auteur .....	716
Section 5. Synthèse des règles d’indemnisation des dommages causés par les atteintes aux droits intellectuels .....	720
Section 6. Secrets de fabrique et secrets d’affaires .....	729
Section 7. Vers une responsabilité accrue des intermédiaires dans le marché digital .....	730
<b>TITRE VII. ACTION RELATIVE À L’APPLICATION DES MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION DANS LE CADRE DU DROIT D’AUTEUR, DES DROITS VOISINS ET DU DROIT DES PRODUCTEURS DE BASES DE DONNÉES</b> .....	739
<b>TITRE VIII. LA RÉPRESSION PÉNALE DE LA CONTREFAÇON</b> .....	741
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . GÉNÉRALITÉS .....	741
CHAPITRE II. LE DÉLIT D’ATTEINTE À UN DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	743
Section 1 <sup>re</sup> . L’infraction .....	743
Section 2. Commentaire .....	745
Section 3. Suppression de la nécessité d’une plainte préalable aux poursuites .....	745

Section 4.	Les éléments constitutifs du délit . . . . .	745
	§ 1 <sup>er</sup> . Les éléments matériels de l'infraction . . . . .	745
	§ 2. L'élément moral de l'infraction . . . . .	746
Section 5.	Les exceptions aux incriminations . . . . .	747
Section 6.	Les peines . . . . .	755
CHAPITRE III.	LES DÉLITS EN MATIÈRE DE DROIT D'AUTEUR, DE PROGRAMMES D'ORDINATEUR ET DE BASE DE DONNÉES . . . . .	756
Section 1 <sup>re</sup> .	Les délits en matière de protection juridique des mesures techniques et de l'information sur le régime des droits . . . . .	756
Section 2.	Le délit de contrefaçon en matière de droit d'auteur . . . . .	758
	§ 1 <sup>er</sup> . L'infraction . . . . .	758
	§ 2. Commentaire . . . . .	758
	§ 3. Les éléments constitutifs du délit. . . . .	760
	A. Les trois formes du délit de contrefaçon et la discussion de l'élément moral du délit. . . . .	760
	B. Le délit de contrefaçon au sens strict. . . . .	762
	C. Le délit de « fausse signature » . . . . .	765
	D. La commercialisation d'objets contrefaits . . . . .	766
	E. Analyse de l'élément moral dans le délit de contrefaçon . . . . .	766
	§ 4. Aperçu de jurisprudence concernant le délit de contrefaçon. . . . .	773
	§ 5. Les exceptions au droit d'auteur . . . . .	779
Section 3.	La détention ou la mise en circulation d'une copie illicite d'un programme d'ordinateur . . . . .	781
	§ 1 <sup>er</sup> . L'infraction . . . . .	781
	§ 2. Commentaire . . . . .	781
	A. Application . . . . .	781
	B. Les deux formes du délit . . . . .	782
	C. La revente de copies de programmes enregistrés sur des supports physiques qui ne sont pas d'origine . . . . .	783
Section 4.	Les délits en matière de base de données . . . . .	786
	§ 1 <sup>er</sup> . Les infractions . . . . .	786
	A. Le contournement des mesures techniques et l'atteinte à l'information sur le régime des droits . . . . .	786
	B. L'atteinte méchante ou frauduleuse. . . . .	788
	§ 2. Commentaire . . . . .	788
Section 5.	Autres infractions . . . . .	789
	§ 1 <sup>er</sup> . Se prévaloir indûment de la qualité de titulaire d'un droit de propriété intellectuelle . . . . .	789
	A. L'infraction . . . . .	789

TABLE DES MATIÈRES

	B. Commentaire .....	790
	C. Les peines .....	790
§ 2.	Le démarchage illicite en matière de propriété intellectuelle .....	791
	A. L'infraction .....	791
	B. Commentaire .....	791
	C. Les peines .....	792
§ 3.	L'entrave à l'exécution des contrôles .....	792
	A. L'infraction .....	792
	B. Commentaire .....	794
	C. Les peines .....	794
§ 4.	Autres manquements et fausses déclarations .....	795
§ 5.	L'exception d'invalidité, de nullité ou de déchéance du droit de propriété intellectuelle .....	795
	A. La règle .....	795
	B. Commentaire .....	796
CHAPITRE IV.	RECHERCHE ET CONSTATATION DES INFRACTIONS .....	797
Section 1 <sup>re</sup> .	Généralités .....	797
Section 2.	Lutte contre la contrefaçon et la piraterie .....	798
§ 1 <sup>er</sup> .	Les pouvoirs des agents compétents en matière de recherche et de constatation des infractions .....	798
§ 2.	Recherche et constatation des infractions en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins et transparence du droit d'auteur et des droits voisins ..	801
Section 3.	La compétence particulière du ministère public et du juge d'instruction .....	802
§ 1 <sup>er</sup> .	Les règles .....	802
§ 2.	Commentaire .....	803
Section 4.	Des procédures d'avertissement et de publicité .....	805
§ 1 <sup>er</sup> .	Dispositions générales .....	805
§ 2.	Transparence du droit d'auteur et des droits voisins ..	806
Section 5.	Coordination et suivi entre différentes autorités publiques ..	807
§ 1 <sup>er</sup> .	La coordination .....	807
§ 2.	Le suivi des décisions judiciaires .....	808
CHAPITRE V.	L'APPLICATION ADMINISTRATIVE .....	809
Section 1 <sup>re</sup> .	La transaction .....	809
§ 1 <sup>er</sup> .	En matière de lutte contre la contrefaçon et la piraterie ..	809
§ 2.	En matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins .....	810
Section 2.	Les sanctions administratives en matière de droit d'auteur et de droits voisins .....	810

CHAPITRE VI.	LES PEINES RELATIVES AUX INFRACTIONS AU LIVRE XI .....	811
Section 1 <sup>re</sup> .	Dispositions générales .....	811
Section 2.	Les sanctions pénales .....	812
§ 1 <sup>er</sup> .	Commentaire introductif .....	812
§ 2.	Les peines d'emprisonnement et d'amende .....	813
A.	En matière de lutte contre la contrefaçon et la piraterie .....	813
B.	En matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins .....	815
§ 3.	Les peines complémentaires .....	816
A.	La confiscation (et la destruction des marchandises et la remise éventuelle des instruments et recettes à la partie civile) .....	816
1.	Les dispositions légales .....	816
2.	Commentaire .....	817
B.	L'affichage et/ou la publication du jugement ou de l'arrêt .....	818
1.	La règle .....	818
2.	Commentaire .....	819
C.	La fermeture définitive ou temporaire .....	819
1.	La règle .....	819
2.	Commentaire .....	819
D.	La saisie des recettes .....	820
§ 4.	Les dispositions en faveur de la partie civile .....	820
A.	Les règles .....	820
B.	Commentaire .....	820
§ 5.	Les règles en matière de blanchiment .....	823
CHAPITRE VII.	AUTRES FALSIFICATIONS ET DÉLITS DE CONTREFAÇON .....	824
Section 1 <sup>re</sup> .	Contrefaçons et falsifications en tous genres .....	824
§ 1 <sup>er</sup> .	Généralités .....	824
§ 2.	La fausse monnaie .....	824
§ 3.	La contrefaçon ou falsification des effets publics, des ac- tions, des obligations, coupons d'intérêts et des billets de banque autorisés par la loi .....	825
§ 4.	La contrefaçon ou falsification des sceaux, timbres, poin- çons, marques, etc. ....	825
§ 5.	Le faux en écritures (art. 193 du Code pénal) .....	827
§ 6.	Le vol (art. 461 du Code pénal) .....	832
§ 7.	L'escroquerie (art. 496 du Code pénal) .....	832
§ 8.	La tromperie sur l'identité de la chose vendue ou sur la nature ou l'origine de la chose vendue (art. 498 du Code pénal) .....	833

TABLE DES MATIÈRES

§ 9. Le recel.....	834
§ 10. Autres formes de contrefaçon .....	835
<b>TITRE IX. LA PROTECTION DES DPI AUX FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UE .....</b>	<b>837</b>
CHAPITRE I <sup>ER</sup> . GÉNÉRALITÉS .....	837
CHAPITRE II. LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LE CONTRÔLE EN DOUANE .....	840
Section 1 <sup>re</sup> . Introduction .....	840
Section 2. Les marchandises portant atteinte à un DPI .....	840
§ 1 <sup>er</sup> . Les marchandises provenant de pays tiers sans être mises en libre pratique .....	841
§ 2. Les marchandises provenant de pays tiers sans être mises en libre pratique et portant une marque identique ou pour l'essentiel identique .....	841
Section 3. Contrôle des autorités douanières sur les mar- chandises soupçonnées de porter atteinte à un DPI .....	843
CHAPITRE III. ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE .....	846
Section 1 <sup>re</sup> . La demande d'intervention .....	846
Section 2. L'intervention du service douanier compétent .....	849
CHAPITRE IV. RESPONSABILITÉ DU TITULAIRE DE LA DÉCISION.....	855
CHAPITRE V. LE DÉLIT DOUANIER .....	856
POSTFACE.....	857
INDEX.....	865